

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 février 2018



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 février, à la salle du Conseil, à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS les conseillers et conseillères suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Lina Courtois et Sylvie Martel et monsieur René Vaillancourt.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers, monsieur Serge Caron, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Trois (3) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 8 janvier 2018
- 3 **MOT DU MAIRE**
- 4 **FINANCE**
 - 4.1 Adoption – Règlement 2018-504 modifiant le règlement de taxation 2017-502 sur la taxation 2018
- 5 **VOIRIE**
 - 5.1 Règlement 2017-501 – Correction cléricale – Dépôt du procès-verbal de correction
 - 5.2 Programme de réhabilitation du réseau local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local - résolution
- 6 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7 **URBANISME**
 - 7.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 7.2 Nouvelle entente intermunicipale de service en inspection
 - 7.3 Renouvellement de l'adhésion de l'inspectrice en bâtiment et environnement à la COMBEQ
- 8 **ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Rapport mensuel – Inspection forestière
- 9 **LOISIRS / CULTURE**
- 10 **ADMINISTRATION**
 - 10.1 Rapport de dépense du directeur général
 - 10.2 Embauche de madame Christine Labelle à titre de directrice générale de la municipalité
 - 10.3 Politique de gestion contractuelle – Promotion du français
 - 10.4 Consultation sur la fourniture par la MRC d'un service d'ingénieur
 - 10.5 Demande pour la tenue en 2018 du marché public
 - 10.6 La Ruche – Commandite pour l'album des finissants
- 11 **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
- 12 **CORRESPONDANCE**
- 13 **DIVERS**

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 février 2018

13.1 Conférence de Drummondville pour une dérogation RPEP

14 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2018-02-742

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 5 février 2018 avec l'ajout des articles suivants :

13.2 Gala des bons coups

13.3 Souper des chefs au bénéfice de la Fondation de l'hôpital de Memphrémagog

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2.1 Séance du 8 janvier

2018-02-743

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

D'adopter le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2018 tel que rédigé.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3) **MOT DU MAIRE**

Monsieur le maire Jacques Demers indique ne pas souhaiter prendre la parole à cette étape de la séance.

4) **FINANCE**

4.1 **Adoption – Règlement 2018-504 modifiant le règlement de taxation 2017-502 sur la taxation 2018**

Considérant l'adoption le 7 décembre 2017 du règlement 2017-502 sur la taxation 2018;

Considérant qu'il a lieu d'apporter quelques ajouts mineurs à ce règlement;

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 8 janvier 2018;

Considérant que le texte dudit règlement a dûment été déposé et présenté lors de la même séance ordinaire du 8 janvier 2018;

2018-02-744

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

Que soit adopté le règlement 2018-504 modifiant le règlement de taxation 2017-502 sur la taxation 2018;

Le texte de ce règlement est le suivant :

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE MEMPHRÉMAGOG

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Règlement 2018-504 modifiant le règlement 2017-502 sur la taxation 2018

Considérant que des éléments accessoires mineurs au règlement 2017-502 ont été oubliés lors de la rédaction de ce dernier et qu'il y a lieu de procéder à modifier ledit règlement en conséquence;

Considérant que l'augmentation des licences pour animaux émis par la Société protectrice des animaux de l'Estrie constitue une des modifications à inscrire au règlement;

Considérant que comme la municipalité rend maintenant des bacs d'ordures disponibles, il y a lieu de prévoir le tarif pour la vente de ces bacs;

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 8 janvier 2018;

Considérant qu'une présentation a été faite dudit règlement lors de la même séance ordinaire du 8 janvier 2018;

En conséquence, il est résolu :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

La correction suivante est apportée au paragraphe 5 de l'alinéa 1 de l'article 2 du règlement 2017-502 à savoir de remplacer à la troisième ligne, le montant de trente-huit dollars et cinquante cents (38.50\$) par trente-neuf dollars et cinquante cents (39.50\$).

ARTICLE 3

Un nouveau paragraphe 10 tel que ci-après rédigé est ajouté à la suite du paragraphe 9 de l'alinéa 1 de l'article 2 du règlement 2017-502 :

10. Les frais pour le bac de collecte des ordures que la municipalité rend disponible pour les citoyens qui le désirent sont de cent (100 \$) dollars au besoin et à la demande du client ;

ARTICLE 4

Le paragraphe 10 de l'alinéa 1 de l'article 2 du règlement 2017-502 devient le paragraphe 11 de l'alinéa 1 de l'article 2 dudit règlement tel qu'ici modifié:

11. La licence pour les chiens est de quarante dollars (40 \$) par chien stérilisé et de cinquante dollars (50 \$) par chien non stérilisé et est facturée directement par la Société Protectrice des Animaux de l'Estrie ;

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi

Jacques Demers
Maire

Serge Caron
Secrétaire-trésorier

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5) **VOIRIE**

5.1 **Règlement 2017-501 – Correction cléricale – dépôt du procès-verbal de correction**

Considérant qu'une erreur cléricale s'est glissée lors du dépôt de l'annexe « B » se rapportant au règlement 2017-501 décrétant l'acquisition des terrains nécessaires pour la municipalisation de la rue Val-Joli, de gré à gré ou par voie d'expropriation et décrétant des travaux de réfection sur cette rue et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût;

Considérant les dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec qui permet au secrétaire-trésorier de modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

2018-02-745

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction se rapportant à l'annexe « B » du règlement d'emprunt 2017-501 et que l'annexe « B » du règlement soit corrigée en conséquence.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5.2 **Programme de réhabilitation du réseau local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local - résolution**

Attendu que le conseil de Sainte-Catherine-de-Hatley a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Attendu que le conseil de Sainte-Catherine-de-Hatley désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

2018-02-746

POUR CES MOTIFS, sur proposition de madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin, appuyée par madame la conseillère Sylvie Martel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Catherine-de-Hatley autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6) **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucune discussion n'a lieu en lien avec cet article.

7) **URBANISME**

7.1 **Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement**

En raison de l'absence de l'inspectrice en bâtiment et environnement pour cause d'accident, le rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement sera déposé ultérieurement.

7.2 **Nouvelle entente intermunicipale de service en inspection**

Considérant qu'en 2003, la MRC mettait fin à l'entente intermunicipale d'inspection en urbanisme qui consistait à offrir aux municipalités un service d'inspecteurs municipaux;

Considérant que la MRC a adopté en janvier 2004 une entente de service en inspection pour les municipalités qui le désiraient;

Considérant que cette entente de service avait pour objet de soutenir les municipalités dans leurs responsabilités en matière d'inspection dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements et normes applicables en matière de protection de l'environnement;

Considérant que l'entente intermunicipale actuelle date de 14 ans et que, depuis ce temps, certains services de la MRC ont changé et que de nouvelles municipalités se sont ajoutées;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle entente intermunicipale de service d'inspection et d'y inclure les municipalités membres de l'entente actuelle;

2018-02-747

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Vaillancourt

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adhérer à la nouvelle entente intermunicipale de service en inspection tel qu'elle a été déposée ce 17 janvier 2018 et ayant pour objet la fourniture, par la MRC, d'un service-conseil, technique et de formations aux municipalités d'Austin, Ayer's Cliff, Bolton-Est, Eastman, Canton de Hatley, Hatley, Ville de Magog, North Hatley, Ogden, Canton d'Orford, Canton de Potton, Saint-Étienne-de-Bolton, Sainte-Catherine-de-Hatley, Canton de Stanstead, Ville de Stanstead et Stukely-sud;

Que ladite entente de service a pour objet de soutenir les municipalités dans leurs responsabilités en matière d'inspection dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme, des règlements et normes applicables en matière de protection de l'environnement et de la formation;

D'autoriser le maire, monsieur Jacques Demers et le secrétaire-trésorier de la municipalité, monsieur Serge Caron, à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7.3 Renouvellement de l'adhésion de l'inspectrice en bâtiment et environnement à la COMBEQ

Considérant l'intérêt de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la municipalité à participer aux activités de la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et à être membre de cette corporation;

Considérant que la municipalité encourage ses employés à maintenir leurs connaissances à jour;

2018-02-748

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

D'autoriser l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la municipalité à renouveler son adhésion à titre de membre de la COMBEQ;

Que la cotisation annuelle de 375\$, plus les taxes applicables soit à la charge de la municipalité.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspection forestière

Le rapport de l'inspection forestière est déposé.

9) LOISIRS / CULTURE

Aucune discussion n'a lieu en lien avec cet article.

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses du directeur général

Le rapport de dépenses du directeur général est déposé.

10.2 Embauche de madame Christine Labelle à titre de directrice générale de la municipalité

Considérant le départ à la retraite de monsieur Serge Caron qui a occupé le poste de directeur général de la municipalité depuis le 6 avril 2009;

Considérant le processus de recherche et de sélection d'une personne pour occuper le poste laissé vacant par monsieur Caron;

Considérant que madame Christine Labelle a franchi avec succès les diverses étapes du processus de sélection et que le comité de sélection a retenu sa candidature pour occuper le poste de directrice générale de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley;

Considérant les discussions tenues entre les parties et le projet d'entente déposé au conseil aux fins de finaliser le contrat d'emploi de la nouvelle directrice générale de la municipalité;

2018-02-749

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel

De procéder à l'embauche de madame Christine Labelle à titre de directrice générale de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley aux conditions apparaissant au projet d'entente déposé auprès du conseil par le comité de sélection;

Que madame Labelle entre en fonction au plus tard le 23 avril 2018;

Que monsieur Serge Caron continue à exercer ses fonctions jusqu'à cette date à titre de directeur général et selon le besoin pour une brève période additionnelle, à titre de soutien à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale, au même salaire et conditions que celles prévalant à son contrat de travail;

Que si la présence de monsieur Caron est requise pour une plus longue période ou pour le traitement de dossiers spéciaux, une nouvelle entente soit prise avec lui pour prévoir les conditions se rattachant à ces nouveaux mandats.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.3 Politique de gestion contractuelle – Promotion du français

Considérant qu'en vertu de l'article 938.1.2 du Code Municipal, la municipalité a adopté une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la municipalité;

Considérant que l'Office de la langue française demande d'ajouter à la politique de la municipalité une directive relative à la promotion du français;

Considérant que déjà, dans les faits, la municipalité respecte l'esprit et la lettre de ce que souhaite l'Office;

2018-02-750

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

Que l'article 8 de la politique contractuelle de la municipalité soit remplacé par le suivant :

Art 8.

Toutes les étapes du processus d'adjudication et d'attribution d'un contrat appliquées par la municipalité doit se dérouler en français. Les documents contractuels et ceux qui accompagnent les biens et services ainsi que les inscriptions sur les produits acquis, sur leur contenant et sur leur emballage sont en français. De plus, lorsque l'utilisation d'un bien

nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français. Toutefois, il peut être requis que le contenu d'un produit acquis aux fins d'enseigner une langue soit dans une autre langue que le français. Dans ce cas, toutes les étapes du processus d'adjudication et d'attribution doivent quand même se dérouler en français.

Que l'article 8 de la politique devienne l'article 9 de la politique contractuelle de la municipalité.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.4 Consultation sur la fourniture par la MRC d'un service d'ingénieur

Considérant la correspondance émise par la MRC demandant aux municipalités d'indiquer leur intérêt en lien avec la possibilité que la MRC fournisse un service d'ingénieurs afin de soutenir les municipalités en regard des projets de construction qu'elles réalisent chaque année;

2018-02-751

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

Que la municipalité indique à la MRC qu'elle est favorable à ce que la MRC continue son étude en lien avec la possibilité de fournir un service d'ingénieurs aux municipalités de son territoire qui le souhaitent.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.5 Demande pour la tenue en 2018 du marché public

Considérant la demande des organisateurs du marché public afin de prendre avec la municipalité les mêmes arrangements que lors de l'année 2017 aux fins de tenir un marché public sur le terrain et dans le bâtiment de l'ancienne caisse Desjardins du 25 du chemin de la Montagne;

Considérant le succès connu par l'activité en 2017 et la volonté du conseil de soutenir l'animation de la municipalité et de son cœur villageois;

2018-02-752

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel

De convenir avec les organisateurs du marché public de Sainte-Catherine-de-Hatley de l'application des mêmes conditions de prêts, location et usage des lieux connus comme le 25 chemin de la Montagne aux fins d'y tenir de juin à octobre 2018 un marché public tous les dimanches de cette période;

Que les activités du marché soient modulées de manière à ne pas créer de conflit avec le Défi des collines du 2 septembre 2018;

Qu'il soit toutefois entendu que si la municipalité avait besoin de reprendre possession des lieux, qu'elle loue ou vende la propriété pendant la période du marché public 2018, elle puisse en reprendre la possession entière sans devoir d'aucune manière verser une compensation aux organisateurs et autres parties liées au marché public;

Que dans le cas de l'arrivée d'une des situations prévues au paragraphe précédent, la municipalité travaille avec les organisateurs du marché public à trouver une solution de rechange acceptable aux deux parties.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.6 La Ruche – Commandite pour l'album des finissants

Considérant la demande d'appui financier pour supporter l'album des finissants 2018 des étudiants de l'école La Ruche;

2018-02-753

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

D'accorder une aide financière sous forme d'une commandite de 50\$ aux fins de financer l'album des finissants 2018 des élèves de l'école La Ruhe où plusieurs élèves de la municipalité sont inscrits.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2018-02-754

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

Liste des comptes à payer		
60	*Bell Internet	33,17 \$
62	*Bell	374,71 \$
	*Ministère du revenu	5 655,04 \$
61	*Richard, Phyllis	500,00 \$
	*Receveur général	2 271,10 \$
	*Rémunération des élus	4 642,96 \$
	*Rémunération du personnel	12 801,69 \$
59	*Ville de Sherbrooke	2 248,43 \$
87	Allaire, Mathieu (web)	440,00 \$
100	Aquatech	378,52 \$
104	Beaudoin, Luc (abonnement biblio N-Hatley)	12,50 \$
93	Bergeron, Julie (entretien ménager)	627,43 \$
88	Bilodeau, Nancy (remboursement de frais)	20,64 \$
60	Blais, Iris (abonnement biblio Sherbrooke)	60,00 \$
105	Caron, Serge (remboursement de frais)	124,67 \$
90	Combeq (adhésion 2018)	770,11 \$
82	Construction Couillard (rideau de confinement)	1 590,17 \$
85	Demers, Jacques (remboursement de frais)	80,00 \$
96	Descoteaux, Éric (remboursement de frais)	63,36 \$
99	Distribution Marcel Laroche Inc. (bouteilles d'eau)	54,00 \$
67	Entreprise LTCA (location toilette chimique)	126,47 \$
68	F.Racicot Excavation	82 607,26 \$
66	Fonds de l'information foncière (mutations)	24,00 \$
84	Francotyp-Postalia Canada (compteur timbre)	256,39 \$
69	Imprimerie plus Estrie (le Catherinois)	1 736,75 \$
97	La Capitale Assurance	945,81 \$
94	Les entreprises Aïta (contrat déneigement 3/4)	2 532,33 \$
98	Les ent.reprises Yannick Jean (contrat déneigement 3/4)	3 444,94 \$
101	Mathieu, Josyane (frais de garde salle comm.& formation)	297,50 \$
74	Mégaburo (contrat photocopieur)	151,91 \$
72	Molleur, Stéphan (contrat déneigement 3/4)	4 291,45 \$
70	MRC Memphrémagog	3 666,00 \$
73	Municipalité de North Hatley (taxe égout M.Stafford)	117,00 \$
75	Petite caisse	96,10 \$
77	Régie de police Memphrémagog	81 652,00 \$
103	Régie Incendie de l'Est	61 162,02 \$
80	Régie déchets de Coaticook	6 300,87 \$
92	Ressourcerie des Frontières	9 324,13 \$
81	Roy, Adrien	62 234,00 \$
78	S.P.A.de l'Estrie	637,68 \$
89	Services de cartes Desjardins	537,16 \$
102	Société Mutuelle de Prévention Inc	373,42 \$
95	Stanley-Dany Taylor Transports Inc.	15 079,52 \$
91	Stanley Sécurité (contrat système d'alarme)	167,50 \$
63-79	Ville de Magog	31 670,36 \$
86	Wallis, Cody (contrat déneigement 3/4)	340,62 \$
	TOTAL	402 521,69 \$

Que les comptes soient adoptés tels que présentés.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

13.1 Conférence de Drummondville pour une dérogation RPEP

Considérant que la municipalité n'a pas adhéré aux démarches déjà accomplies en lien avec la question de la dérogation RPEP, il est convenu de ne déléguer personne pour assister à cette activité.

13.2 Gala des bons coups

2018-02-755

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

De faire procéder à l'inscription des personnes suivantes pour assister à l'édition 2018 du gala des bons coups de la MRC qui se tiendra le 27 février 2018 à l'hôtel Estrimont, savoir :

Madame Nicole-Andrée Blouin

Madame Sylvie Martel

Monsieur Serge Caron

Que les frais d'inscription de 20\$ par personne et les autres frais incidents, s'il y en a, soient assumés par la municipalité.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

13.3 Souper des chefs au bénéfice de la Fondation de l'hôpital de Memphrémagog

2018-02-756

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

Que la municipalité achète deux billets, au coût de 150\$ chacun, pour le souper des chefs qui doit se tenir le 21 mars 2018 pour soutenir la Fondation de l'hôpital de Memphrémagog.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants sont abordés au cours de cette période : L'installation d'un luminaire à l'intersection du chemin de la Pointe et des routes 108 et 216.

Il est convenu que la municipalité fasse de nouvelles démarches avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports afin de revoir les éléments qui pourraient améliorer la situation à cet endroit.

15) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée vers 20h40 sur proposition de madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin.

Jacques Demers
Maire

Serge Caron
Secrétaire-trésorier